

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 05

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 décembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Jacqueline MENARD, Erica SANDFORD.

Procurations : Natacha BRENIER à Humberto FERNANDES
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Erica SANDFORD à Karin THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Gilles MARGUERON a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux station d'épuration des eaux usées

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de procéder au remplacement d'un surpresseur par un compresseur à la station d'épuration.

Compte tenu du montant estimatif de la prestation (montant supérieur à 40 000 euros hors taxes correspondant au plafond de délégation du Conseil communautaire au Président) et après consultation de sociétés, Monsieur le Vice-président propose de mandater la société ALBERTAZZI SERFIMEAU pour réaliser les travaux pour un montant de 48 000 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le financement de l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à passer commande auprès de la société ALBERTAZZI SERFIMEAU pour un montant de 48 000 euros hors taxes ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 15 janvier 2024.

Le Président
Christian SIMON

